

## Les yeux dans le monde et les pieds sur terre...



Gérard Delvaux  
Président

*Que l'on prenne les douze mois qui viennent de s'écouler de haut en bas, de droite à gauche, le constat qui en découle s'inscrit, à l'heure du bilan, comme une évidence : une année charnière. Si l'on inscrit les faits... dans une perspective dynamique, c'est en effet tous les aspects de notre environnement professionnel, et parfois le cœur même de notre métier, qui se sont inscrits dans une évolution dont le décodage est encore, pour certains volets, périlleux.*

*Dressons donc l'échelle du temps sur le mur des réalités et constatons d'emblée que, sous l'égide d'une normalisation internationale, nos normes comptables – du moins celles qui conditionnent l'établissement des comptes consolidés des sociétés cotées – ont pris un parfum « outre-*

*Atlantique », puisque la Commission européenne a décidé, depuis le 1er janvier 2005, qu'il convenait, en la matière, d'utiliser le référentiel IFRS. Inutile de se voiler la face, ce débat en amène plus ou moins subrepticement un autre, d'ailleurs largement entamé en France où les règles d'amortissement par composants sont depuis peu applicables à toutes les sociétés : l'extension plus ou moins progressive, sous les auspices d'une modernisation des droits comptables nationaux à l'aune des normes IFRS, le cas échéant, adaptées aux PME, aux comptes sociaux de toutes les entreprises et, corollaire obligé, la nécessaire (souhaitée) neutralité fiscale des changements envisagés qu'accompagne évidemment toute la réflexion sur le maintien d'une relation plus ou moins dense entre droit comptable et droit fiscal ou, à défaut, l'émergence de standards fiscaux propres pour déterminer la base imposable. Sachant l'étendue de la matière et l'importance des enjeux, ce n'est ni le lieu ni l'endroit pour en débattre, même si personnellement, en tant que praticien, je n'en perçois pas l'intérêt en termes de coûts/avantages pour les PME. Reste, bien entendu, et rien ne serait plus dommageable – sous le fallacieux prétexte que les normes IFRS ne s'appliquent pour l'heure qu'aux comptes consolidés des sociétés cotées – de ne pas s'en soucier outre mesure. Aussi la problématique se trouve-t-elle au cœur même des travaux d'un groupe de travail IAS/fiscalité constitué avec les représentants du SPF Finances, tout en bénéficiant également d'une attention de tous les instants au sein d'un groupe de travail*

*interne, dont les travaux déboucheront, dans le courant de l'année prochaine, sur la publication, à intervalles réguliers, de documents à vocation essentiellement pratique en la matière.*

*On s'en souvient également, les premiers jours de l'été furent, pour nous, l'occasion de concrétiser le protocole Jamar de collaboration. Une fois encore, que l'on ne se méprenne pas ni sur l'esprit ni davantage sur le contexte et les attentes respectives. Dans des thématiques particulières proches de vos préoccupations quotidiennes – comme les déclarations électroniques et la problématique des délais ou celle des mandats –, c'est pour nous l'occasion d'un dialogue constructif avec le SPF Finances, un dialogue que nous poursuivrons dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale. Plus encore qu'en d'autres dossiers, c'est la carte de la pleine et complète transparence que nous brandirons à votre égard.*

*De transparence, d'équilibre, d'éthique, il en est également beaucoup question dans le Code « Buysse » publié à l'automne naissante, la bible de la gouvernance, ce pour les PME, où notre participation active aux travaux a mis en évidence le profil naturel d'administrateur externe que présentent nos membres au sein de l'organe de gestion d'une telle société.*

*Assez paradoxalement, les premiers froids de l'hiver ont enfin ramené sur le devant de l'actualité des dossiers « plutôt chauds ». Si l'évaluation par le GAFI de notre système préventif antiblanchiment et du rôle important que doivent y prendre nos membres externes s'est globalement bien déroulée, certaines actions sont requises, et nous travaillons actuellement à la finalisation d'une note technique qui traduira les observations, tout en se positionnant d'ores et déjà par rapport aux exigences de la nouvelle 3e directive récemment publiée. Par ailleurs, la publication de la huitième Directive et du nouveau Code of Ethics de l'IFAC a également conduit notre*

*Institut à consolider la démarche entreprise de clarification des conditions d'exercice professionnel. Conduits sous l'égide des travaux de la Commission des conseils fiscaux, les travaux de qualité qui y sont menés – dans le cadre de la modernisation de l'arrêté royal de déontologie – induisent également une réflexion sur son contenu pour les conseils fiscaux.*

*Parce qu'enfin omniprésent dans nos préoccupations, nous ne saurions passer sous silence dans ce bilan chronologique de l'année 2005 le dossier « ICT » traduit, cette année encore, par une réalisation dont tout un chacun reconnaît l'utilité : le journal de stage électronique, qui autorise un suivi préventif et précis du stagiaire par la Commission de stage et le maître de stage.*

*De toute évidence, ces changements nous interpellent ! Par nécessité d'abord, puisque notre métier est en perpétuelle évolution. Par passion surtout également du travail bien fait, parce qu'aujourd'hui, davantage encore qu'hier, nous trouvons dans ce nouvel environnement économique, législatif, réglementaire, tous les ingrédients d'une dynamique porteuse entre la profession et toutes les personnes intéressées par nos services, l'opportunité de nous positionner au mieux et au plus près dans une trajectoire de partenariat, d'offre structurée adaptée aux attentes de chacun et de la meilleure qualité possible. Une alliance bien comprise entre la rigueur des chiffres et la clairvoyance, la finesse d'une analyse indépendante qu'autorise une formation solide et une déontologie claire bien comprise et sans faille. A ce moment privilégié, nous aurons, j'en suis intimement convaincu, tout à la fois le goût de relever ce défi et la capacité d'y répondre. C'est donc sans la moindre crainte qu'à mes meilleurs vœux confraternels, je joins le tonifiant souhait de votre pleine réussite professionnelle au cours des années qui viennent...¶*